Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260428-D_2026_47-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-47 **28/04/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : Animation territoriale de santé
Objet : Demande de subvention au titre du Fonds d'intervention Régional de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire 2026 – Actions 2026

Annexes : 8 demandes de financement

Le Président de REDON Agglomération,

La présente demande de Fonds d'intervention Régionale (FIR) auprès l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire concerne différentes actions portées par le service Animation Territoriale de Santé dans le cadre du Contrat Local de Santé n°2 :

- La création d'une bande dessinée destinée à renforcer les connaissances des habitants sur la qualité du sommeil ;
- L'organisation de conférences santé tout public afin d'informer les habitants sur des pathologies ou troubles précis, répondre à leurs préoccupations, et renforcer leur pouvoir d'agir sur leur propre santé ;
- L'organisation d'une formation Premier secours en Santé mentale (PSSM) pour les pompiers et les gendarmes du Pays de Redon afin de favoriser des interventions plus sécurisées et adaptées et de renforcer la coopération entre les forces de sécurité ;
- La création d'un guide de retours d'expérience sur la participation habitante afin d'informer/sensibiliser les élus et acteurs du territoire sur les modalités de participation possible des habitants au sein des politiques locales en santé et alimentation
- La ré-édition du guide sur l'offre de soins de proximité afin d'améliorer l'accès à l'information sur l'offre de soins du territoire, faciliter l'orientation des habitants et favoriser un recours adapté aux dispositifs de santé
- La création de « P'tit coin info santé » (mise à disposition de documents d'information dans les toilettes des collèges et lycées) afin de permettre aux élèves d'accéder facilement, de façon discrète et confidentielle, à des informations fiables sur des sujets de santé et de prévention qui sont plus sensibles
- La mise en place de temps d'échanges de pratiques en santé mentale pour les élus du Pays de Redon afin de les soutenir dans la compréhension et la gestion des situations liées à la santé mentale des habitants, en renforçant leurs compétences, leur posture et leur articulation avec les acteurs du territoire
- Le Comité de pilotage d'orientation de janvier 2026 du CLS a émis un avis favorable pour la mise en place d'un Contrat Local de Santé n°3. Afin de nourrir la réflexion vers de nouvelles actions le comité de suivi stratégique et le COPIL ont proposé l'organisation de conférences scientifiques afin de sensibiliser et interpeller les acteurs sur des problématiques de santé par une double approche : scientifique et pratico-pratique sur les thématiques prioritaires du CLS 3

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260428-D_2026_47-DE

Les budgets pour ces actions sont les suivants :

Action	Coût total	Subvention sollicitée	Reste à charge REDON Agglomération
BD Sommeil	11 500 €	11 000 €	500 €
Conférences santé	6 000 €	5 500 €	500 €
Formation PSSM pompiers et gendarmes	3 160 €	2 800 €	200 €
Guide Participation habitante	2 300 €	1 800 €	500 €
Guide offre de soins de proximité	2 400 €	2 000 €	400 €
P'tit coin info santé	17 000 €	16 500 €	500 €
Echanges Pratiques en santé mentale pour les élus	1 200 €	700 €	500 €
Conférences scientifiques	9 000 €	8 000 € dont 4 000 € auprès de l'ARS 44	1 000 €

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_58 du 30 mars 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU la délibération n°2022_144 du 28 novembre 2022 approuvant le Contrat local de santé n°2 sur la période 2022-2026 ;

CONSIDERANT Le contrat local de santé n°2 signé le 14 décembre 2022 et couvrant la période 2022-2026 et ses axes prioritaires et axes de travail :

- Promouvoir des milieux et cadre de vie favorables à la santé
- Renforcer l'accès aux soins
- Optimiser les parcours de prévention
- Impulser de nouvelles dynamiques structurantes en prévention et promotion de la santé

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260428-D_2026_47-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une demande de soutien financier auprès de l'ARS Pays de la Loire en 2026 à hauteur de**

Action	Subvention sollicitée
BD Sommeil	11 000 €
Conférences santé	5 500 €
Formation PSSM pompiers et gendarmes	2 800 €
Guide Participation habitante	1 800 €
Guide offre de soins de proximité	2 000 €
P'tit coin info santé	16 500 €
Echanges Pratiques en santé mentale pour les élus	700 €
Conférences scientifiques	4 000 €

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents, dont les conventions avec l'ARS Pays de la Loire, relatifs à cette demande de subvention.**

Jean-Francois MARY
le 29/04/2026 09:22:16 +02:00

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34